



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitations

Question écrite n° 81391

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la diminution des crédits du budget dédiés à l'accompagnement de l'installation et de la reprise d'entreprises agricoles. Les Adasea-Odasea (association ou organisme départemental pour l'aménagement des structures agricoles) interviennent dans le domaine agricole pour faciliter le renouvellement des générations d'agriculteurs, la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles. Cependant, depuis à peu près sept ans, la dotation de l'État a diminué de 47,5 %. La réduction des crédits alloués aux Adasea-Odasea risque de compromettre la dynamique de renouvellement des générations d'agriculteurs. Près de 6 000 installations par an (dont 600 en Bretagne) ont été aidées en France depuis cinq ans. La reprise d'exploitations devrait rester important car les perspectives de départ sont d'un agriculteur sur deux d'ici dix ans. L'intérêt d'un accompagnement pour maintenir l'exploitation, l'assise foncière, la dynamique d'installation ainsi que l'agriculture bretonne et nationale serait important. Cet accompagnement représente un montant équivalent à 8 % des crédits d'intervention. Pourtant, cet investissement est à mettre en regard de la pérennité des exploitations. Aussi il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de résoudre ces difficultés.

Texte de la réponse

Les ADASEA (association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), associations loi 1901, exercent une mission de service public pour l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs. Cette mission a été renouvelée dans le cadre de la nouvelle période de programmation de développement rural 2007-2013 et recentrée principalement sur un socle national obligatoire qui concerne l'installation-transmission. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation aux ADASEA pour l'année 2010 était prévue à hauteur de 14 MEUR. Lors de l'examen du budget du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche par le Parlement, le ministre a pris l'engagement d'abonder cette dotation de 700 000 EUR en gestion. Le montant ainsi décidé amènera à redimensionner la délégation de mission de service public. Pour optimiser l'accompagnement à l'installation, les ADASEA doivent poursuivre leur rapprochement avec les chambres d'agriculture, mouvement qui s'est déjà opéré, avec succès, dans environ un tiers des départements. Par ailleurs, les actions collectives d'animation, financées par le fond d'incitation et de communication en agriculture (FICIA), sont dotées de 11,5 M. Si l'on y ajoute la subvention aux ADASEA, ce sont au total 26,2 M qui seront consacrés à l'accompagnement de l'installation en 2010. La question de la subvention aux ADASEA ne doit cependant pas être appréhendée isolément. La priorité accordée par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche à l'installation est en effet confirmée en 2010. La dotation globale de l'ensemble des mesures concernées (aides directes, accompagnement) est maintenue à son niveau de 2009, qui était en augmentation de 13 % par rapport à 2008, pour s'établir à 155 M. Ces montants sont augmentés de la contrepartie communautaire qui représente de l'ordre de 130 M. Dans un contexte général de fortes restrictions budgétaires, cela représente un effort substantiel et traduit un véritable choix politique.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81391

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6781

Réponse publiée le : 13 juillet 2010, page 7844